

Assurances des autocars

Guide à l'attention des compagnies assurant les flottes des entreprises de transport routier de voyageurs



Le transport routier de voyageurs par autocar :

Un secteur en pleine croissance :

- 3 900 entreprises en France (artisans, TPE, PME, groupes)
- 101 000 salariés (+2% par an en moyenne sur les 10 dernières années)
- 67 000 autocars et plusieurs milliers de véhicules légers

Des activités diversifiées :

- Transport scolaire
- Lignes régulières départementales et régionales
- Lignes régulières nationales et internationales
- Tourisme et transport occasionnel

Un encadrement strict des temps de conduite et de repos

La réglementation française est plus contraignante que la réglementation européenne

Son application est contrôlée par l'utilisation d'un chronotachygraphe :

- Amplitude de travail
- Conduite journalière
- Durée du travail
- Repos journalier
- Repos hebdomadaire

Des conducteurs formés tout au long de leur carrière

- Entrée dans le métier : un conducteur d'autocar doit être titulaire du permis D ainsi que d'une formation spécifique (FIMO).
- Formation continue : tous les 5 ans un stage est obligatoire pour pouvoir continuer à exercer dans le cadre de la formation continue obligatoire (FCO).

Formation initiale et continue : la garantie de professionnels au volant des autocars

Une réglementation renforcée pour tous les conducteurs d'autocars

- Visite de renouvellement du permis de conduire tous les 5 ans (tous les ans après 60 ans)
- Taux d'alcoolémie contrôlé systématiquement au démarrage du véhicule par éthylotests anti-démarrage

Un suivi de l'aptitude à la conduite qui garantit une sécurité renforcée



L'autocar est un mode de déplacement sûr :

Des entreprises responsables, des véhicules sûrs,
des conducteurs professionnels,
une réglementation rigoureuse.

Une politique de prévention de la FNTV et des entreprises

Tout au long de l'année les entreprises mettent en place des actions de sensibilisation sur les risques liés à la somnolence, aux addictions, à l'hygiène de vie, à l'éco-conduite...

En parallèle, la FNTV mène des campagnes nationales en faveur de la sécurité :

- 2012** : opération sur la sécurité dans les tunnels avec la **Direction des routes d'Île de France**
- 2013** : opération sur la sécurité aux passages à niveau avec **Réseau Ferré de France**
- 2014** : opération "SECURICAR" dans les collèges (sécurité dans et autour de l'autocar) avec la **Sécurité routière** et l'**Éducation nationale**
- 2015** : campagne de sensibilisation au port de la ceinture de sécurité avec l'**ANATEEP** (Association nationale pour les transports éducatifs et l'enseignement public)
- 2016** : Édition d'une plaquette sur les consignes de sécurité à bord de l'autocar. Plaquette de sensibilisation sur le franchissement des passages à niveaux

La prévention : l'assurance pour l'autocar de rester le mode de déplacement le plus sûr



Des véhicules sûrs

- Visite technique obligatoire des autocars tous les six mois par les centres agréés

Des équipements de sécurité :

- Limiteurs de vitesse (100 km/h maxi sur autoroute)
- Ceintures de sécurité
- Éthylotests anti-démarrage
- Chronotachygraphes (enregistrement de la vitesse et des temps de conduite et repos)



Statistiques et chiffres clés

- **25 % de baisse du nombre d'accidents corporels** en autocar entre 2008 et 2015 (source BBAC-ONISR)
- **Accidentalité des autocars**
Moyenne annuelle sur la période 2008 - 2015 :
Tués : 9
Blessés hospitalisés : 41
Blessés légers : 115 (source BBAC-ONISR)
- **Accidentalité des autobus**
Moyenne annuelle sur la période 2008 - 2015 :
Tués : 2
Blessés hospitalisés : 66
Blessés légers : 381 (source BBAC-ONISR)
- **Accidentalité des voitures particulières**
Moyenne annuelle sur la période 2008 - 2015 :
Tués : 1938
Blessés hospitalisés : 12 061
Blessés légers : 23 000 (source BBAC-ONISR)